BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès

Inscrits dans les derniers 24 heures.

MARIAGES.

James Acosta à Evelyn Drinkhaus; John P. Adema à Christine M. Kessler; Bennis Holmes à Ida Coleman; Giovanni Filippoli à Marghenta Germano; Wm Walker à Virginia Arnett; Geo. J. Becker à Louise Bruneau; Ovey Charles à Emily Leclet.; Ed J. Uter à Ursula Winteler Cobb.

NAISSANCES.

Mmes Michael Hudson, un garçon; Hy Anderson, un garçon; Jas Talento, un garçon; Hy E. Beiden, un garçon; L. L. Trépagnier, une fille; Hy Mattern, garçon et fille; Andrew P. Tivoling, une fille; Michel Widenbacher, une fille; Hy Huff, un garçon; Warren H. Barber, une fille; Paul Gaillarde, un garçon; John J. Coffey, une fille.

DECES.

Mathew O'Brien, 52 ans, Hôpital de Charité; Vve Mary Fichter, 64 ans, 3105 Toulouse; Erminie Castaing, 33 ans, 2335 Iberville; Peter Meid, 73 ans, 1500 Pelican; Leode Wietevich, 19 mois, 710 Bartholemy; Mme Aug Hohenser, 84 ans, 3903 Magasin; Vve N. de Boisblanc, 76 ans, 1322 Kerlerec; Mary Coyne, 70 ans, hôpital de charité; Joseph Martin, 48 ans, hôpital de charité; Albert Eblois, 29 ans, 1559 Gasquet; Amelia Merrick, 42 ans, hôpital de dearité; Wm Ball Jr 59 ans, 633 Newton; Hy J. Nickerson, 25 ans, 924 N. Johnson; Lizzie Johnson, 66 ans, Bartheleemew et Johnson; Rosa Spence, 26 ans, Lafon Home; Paul Perkile, 35 ans, 1834 rue Saint-Pierre; Betsy Mc Cloud, 70 ans, 911 rue Delaronde; Jules S. Gaillardane, 1 mois, 1464 N. Rocheblave; Wm Brown, 33 ans, 1511 Lafayette; O. Jackson, 32 ans, Hôpital de Cherité; Mary King, 34 ans, 332 S Cortez; Annie Williams, 5 ans, Hôpital de Charité.

TRIBUNAUX.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions:

Charles Prylete, Ferdinand Dufour, attaque et blessure; Charles Mitchell, Dennis Ryan, Willie White, larcin; Sandy Howell, attaque à main armée: Mary Love, attaque et blessure: Carrie Heard, violation de l'acte 87 de 1908; Walter Frey, détournement; Rosario Cusimano, violation de l'acte 176 de 1908; Mary Love, port d'arme cachée; Joseph Scarro, violation de l'acte 44 de 1880; Alcide Nunez, diffamation: Laurence Camp, Maria Charles, Sarah Bell, actes de violence.

Condamnations:

Fred. Hockmeyer, larcin, 30 jours de prison: John Cook, Hugh Kenney, actes de violence, $10 d'amende ou 30 jours de prison; Frankie Lewis, vente de cocaine, $25 d'amende et 28 jours de prison; Daniel Demazillère, violation de l'acte 107 de 1902, $25 d'amende ou 60 jours de prison.

Affaires abandonnées:

James Robertson, chantage; Oscar Burns, port d'arme cachée; Peter Torregano, violation de l'acte 176 de 1908.

Acquittés:

Daisy Simms, larcin; Eli Hawkins, actes de violence.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Samuel Stofle vs J. B. Delaney et als, réclamation de $500.

A. Adler et Cie vs J. V. Jacob, réclamation de $125,17.

Mme Z. J. Bessec vs Alex Bessec Jr, séparation de biens.

Victoria Gibson vs N. O. Terminal Co., action en dommages de $26,000.

Demande d'émancipation:

Gertrude Mayronne.

Maurice Serou vs Wm Serpas, réclamation de $203,45.

H. Kottler vs A. J. Kaik, réclamation de $161,70.

Mary Capella vs Chas B. McCrocklin, séparation de corps et de biens.

Julia A. Clarke vs H. W. Dirmeyer, séparation de corps et de biens.

B. L. Jakeway vs Louisiana Southern R R. Co, action en dommages de $5,000.

Hakenjos Piano Mfg Co vs M. Picon, réclamation de $164.82.

Successions ouvertes:

Aug Gasquet, Stephen Delahoussaye, Katherine Lange, Robt W. Smith.

COUR SUPREME DE L'ETAT.

Nouvelle audition de cause accordée:

L. F. Underwood vs Gulf Refining Co.

Nouvelles auditions de causes refusées:

S. E. Wall vs The Hardwood Mfg Co.

Dr Ivan F. Sickman vs Pierre L. Verges.

E. L. Schlieder vs Pierre L. Verges.

Joen J. Kreber vs P. L. Verges.

Par le juge Breaux:

L'Etat de la Louisiane vs Jules Ardouin, jugement infirmé.

Dr Ivan F. Siekman vs Vve Henriette Schwartz, jugement infirmé.

John McCloskey vs N. O. Brewing Co., jugement confirmé.

La succession de John Babritch, jugement infirmé.

Jos N. Coignet vs John Nelson, demande repoussée.

Par le juge Provosty:

Alexander Cooperage Co, vs Railroad Commission, jugement confirmé.

Mary P. Spizale vs Louisiana Railway and Navigation Co., jugement infirmé.

L'Etat de la Louisiane vs Mock, jugement infirmé.

Par le juge Land:

L'Etat de la Louisiane vs Eugène Besançon et François Rodin, jugement confirmé.

Eugene Traban vs Pierre D. Traban, demande repoussée.

Leader Realty Co. vs Lakeview Land Co., jugement infirmé.

John D. Minor vs J. F. Daspit, jugement confirmé.

M. S. Dreyfus vs Colonial Bank & Trust Co., jugement confirmé.

Guiseppi Zagami vs la Ville de la Nouvelle Orléans, jugement confirmé.

Ventes inscrites au bureau d'affectations.

New Orleans Land Co. à Pierre Duco, 3 terrains, Iberville, Louisville, Harrison et French, $800.

George W. Henry à Mme Julia Lacroix, terrain, Hodge, Burthe, Robert et avenue Peters, $300.

New Orleans Land Co. à Carlyle Yates, deux terrains, Conti, Bienville, Walker et Mouton, $800.

Stephen H. Alison à Emile A. Davison, terrain, Alexander, Iberville, Murat et Canal, $800.

Mlle Catherine L. Peters à Fred. W. et Hy J. Robert, filet, Josaph, Octavia, Breslau et Arcadia; filet, Ave Peters, Octavia, Breslau et Arcadia, $3,500.

Grièvement Blessé.

Au cours d'une querelle survenue hier matin à l'angle des rues Général Taylor et Willow entre Walter Morris et Nelson Perique, ce dernier armé d'un revolver a tiré sur son adversaire le blessant à l'abdomen.

PENDANT 58 ANS
HOSTETTER'S
Stomach Bitters
a été le choix de ceux qui savent par expérience qu'ils ne peuvent pas trouver son égal pour Maux d'Estomac ou Grippe.
"VOTRE SANTÉ DEPEND DE VOTRE ESTOMAC."
HOSTETTER.

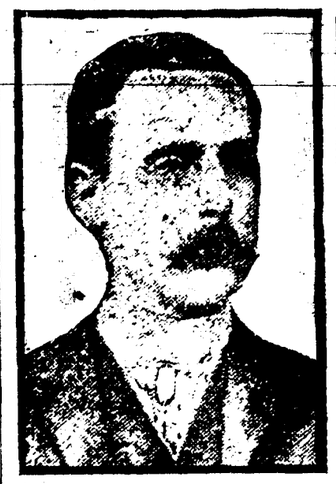

Baron d'Estournelles de Constant.

Le Jour des Fondateurs

A l'Université Tulane.

Le Jour des Fondateurs à l'Université Tulane sera célébré le mercredi 22 mars.

Le programme de la journée comprend entre autres exercices, un discours du président Craighead et un discours de circonstance du baron d'Estournelles de Constant de Rebecque, Sénateur français. M. d'Estournelles de Constant a été pendant nombre d'années attaché au service diplomatique de son pays.

C'est un écrivain distingué, et ses ouvrages traitant de questions historiques, philosophiques et politiques ont été traduits dans plusieurs langues.

Il est très connu aussi par son œuvre en faveur de la Paix Internationale. M. d'Estournelles de Constant, était un des délégués français à la première conférence internationnale pour la paix tenue à la Haye en 1899. Il a aussi représenté son pays à la seconde conférence en 1907. Le prix de la Paix Nobel lui a été décerné en 1909.

M. d'Estournelles de Constant a visité les Etats-Unis à plusieurs reprises et y a toujours reçu un cordial accueil.

M. de Constant est un petit neveu du célèbre écrivain Benjamin Constant, ami dévoué de Mme de Staël et auteur du remarquable roman psychologique "Adolphe".

Conférence de M. Bryan.

En présence d'un très nombreux public M. William Jennings Bryan, a fait dimanche après midi dans la salle de l'Union Chrétienne des Jeunes Gens, une très intéressante conférence sur le Christ, prince de la paix.

"La paix ne deviendra universelle, a dit M. Bryan, que lorsque les hommes commenceront à mettre en application la belle maxime: Tu aimeras ton prochain comme toi-même".

Les paroles de l'éloquent orateur ont été écoutées avec une profonde attention et fréquemment interrompues par des applaudissements.

M. Bryan est reparti hier matin pour Montgomery, Ala, où il doit faire une autre conférence devant les membres de l'Union chrétienne de cette ville.

Mort à l'Hôpital.

Le nègre qui avait été grièvement blessé la semaine dernière à Southport par les agents Humphrey et Pollet, au moment où il cherchait à dévaliser un wagon de marchandises de la compagnie Illinois Central, est mort hier matin à l'Hôpital de charité.

HOTEL DE VILLE.

Le Comité des Finances du Conseil municipal se réunira aujourd'hui, à midi, afin d'ouvrir les soumissions pour la construction de la nouvelle école supérieure des jeunes filles de l'avenue Esplanade. Il est probable que le contrat sera conclu le jour même et que les travaux commenceront immédiatement.

La Cour Suprême approuve la condamnation de Rodin et de Besançon.

La Cour Suprême de l'Etat, devant laquelle l'avocat de Besançon et de Rodin avait plaidé au nom de ses deux clients, après avoir étudié le dossier de l'affaire, a approuvé hier, le jugement rendu par la cour criminelle de district et confirmé la sentence de mort prononcée contre les accusés.

Besançon et Rodin ont conséquemment épuisé leur dernier recours légal et n'ont plus qu'à se préparer à la mort.

Lorsqu'ils ont été informés de la décision de la Cour Suprême les deux condamnés n'ont pas manifesté une bien grande émotion. Rodin s'est contenté d'affirmer à nouveau qu'il était innocent; quant à Besançon il a murmuré quelques paroles inintelligibles et s'est hâté de regagner sa cellule.

L'appel déposé par le colonel O'Sullivan, défenseur des deux meurtriers de Reidel, était basé sur les aveux faits par ceux-ci lors de leur arrestation. L'avocat prétendait que la police avait obtenu ces aveux sous l'effet de la contrainte et qu'ils n'auraient pas dû paraître au dossier. Ce point de vue ne s'accordait nullement avec les dépositions de nombreux témoins, lesquels avaient affirmé lors du procès que les aveux de Besançon et de Rodin avaient été absolument volontaires.

Succession des époux Delahoussaye.

La succession d'Etienne Delahoussaye et de sa femme, les deux victimes du drame conjugal qui s'est déroulé le mois dernier en leur domicile rue Laurel, a été ouverte hier matin à la cour civile de district.

Cette succession se monte à environ 500 dollars, somme à peine suffisante pour couvrir les dettes laissées par les défunts.

VOL.

Des voleurs sont entrés dans l'hôtel De Soto hier matin et y ont fracturé deux boîtes de téléphone et en ont emporté le contenu. Les boîtes ont été plus tard trouvées dans le voisinage.

SE GRATTAIT DEPUIS 28 ANS

C'Etait Devenu une Seconde Nature—Souffrances Sans Fin ni Soulagement—Cuticura Rend la Peau Aussi Lisse que Celle d'un Bébé.

"Si j'avais connu les Remèdes Cuticura il y a cinquante ans ils m'auraient sauvé deux cents dollars et épargné de grandes souffrances. Ma maladie (la psore) commença sur ma tête par une tache de la largeur d'un sou. Elle gagna rapidement tout mon corps et je l'eus même sous les ongles. Des écailles se détachaient continuellement de ma peau et j'endurais des souffrances sans fin ni soulagement. Je ne voudrais pas pour mille dollars revoir cette maladie. Je suis un pauvre homme, mais je me sens riche d'être délivré de ce que certains docteurs appelaient la lèpre, d'autres l'impétigo, la psore, etc. Je pris —— et —— de la salsepareille pendant un ans et demi sans obtenir de guérison. Je ne peux pas trop louer les Remèdes Cuticura. Ils ont rendu ma peau aussi nette et lisse que celle d'un bébé. Tout ce que j'en employai fut deux pains de Savon Cuticura, trois boîtes d'Onguent Cuticura et trois bouteilles de Résolutif Cuticura. Si vous aviez été auprès de moi et aviez promis de me guérir pour deux cents dollars, je vous les eusse donnés. J'étais couvert d'écailles, mais à l'usage du Cuticura j'eus bientôt la peau aussi unie que celle de l'importe qui. Pendant longtemps après ma guérison, qui date de vingt-deux ans, je gardai l'habitude de me frotter et de me gratter les bras et les jambes, mais pour rien—car j'étais bien. Je m'étais gratté pendant vingt-huit ans et c'était en quelque sorte devenu pour moi une seconde nature. Dennis Downing, Waterbury, Vt., 27 Novembre, 1909."

Cuticura est le traitement le plus économique pour les affections de la peau et du cuir chevelu. Un pain de Savon Cuticura et une boîte d'Onguent Cuticura sont souvent suffisants. En vente dans le monde entier. Potter Drug & Chem. Corp., Seuls Props., Boston.

Expédié gratis, livre de 32 pages de Cuticura, une Autorité sur la Peau.

SUPÉRIEUR AU COPAHU ET AUX INJECTIONS
SANTAL CAPSULES MIDY
SOULAGE EN 24 HEURES

Echange de bons procédés.

En réponse à un télégramme de félicitations envoyé samedi au président de l'exposition de San Francisco, M. T. P. Thompson, président du comité exécutif de la compagnie de l'exposition de notre ville, a reçu hier la dépêche suivante.

"Au nom de notre comité à Washington, du peuple de San Faancisco et de la Californie, permettez-moi de vous remercier sincèrement pour votre télégramme de félicitations et de vous exprimer notre profonde appréciation de la manière chevaleresque avec laquelle vous avez fait face à une situation très embarassante.

"Les mains de la population de l'Ouest sont tendues par dessus les Montagnes Rocheuses en esprit de bonne camaraderie vers les votres du Sud, car nous avons appris à respecter votre talent de lutteurs et d'organisateurs et à vous honorer pour votre courage et votre courtoisie.

"Puisse la connaissance faite dans le courant des derniers mois se transformer en une amitié durable."

POUR GUERIR UN RHUME EN UN JOUR
Prenez les Tablettes de BROMO Quinine LAXATIF. Les pharmaciens rendent l'argent si elles ne guérissent pas. Chaque boîte porte la signature de E. W. GROVE. 25c.

DECES.

A. L. G. D. G. A. D. L'U.—Les Officiers et Membres de la R.·.L.·. Etoile Polaire No 1, sont priés de se réunir au local pour assister aux funérailles de notre T.·. R.·. F.·. JOSEPH BOTTI, qui auront lieu aujourd'hui, mardi, 14 février 1911, à 2:30 heures p. m.

Par ordre du Vén.

J. A. BERMUDEZ,
H FOURMENT, Secrétaire.

Les membres des Loges sœurs sont invités.
14 fév—1 f

JAMES BONNOT,
Successeur de JOHN BONNOT

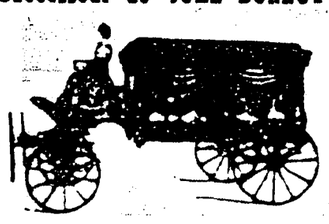

Entrepreneur de pompes funèbres
No 623 RUE STE-ANNE
SALONS FUNEBRES.
Téléphone No 1043.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. E. ADER, Vice-Président
EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

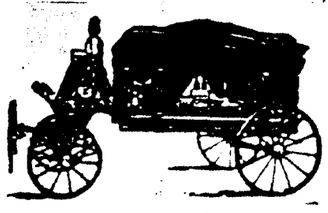

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.
1108-1112 Rue Nd Remparts
PHONE { HEMLOCK..... 408

AMUSEMENTS. AMUSEMENTS.

TULANE Ce Soir et Toute la Semaine Matinées Mer. et Sam. à 2
PRIX: 50c à $1.50
COHAN & HARRIS Présentent
RAYMOND HITCHCOCK
—DANS—
THE MAN WHO OWNS BROADWAY
De George M. Cohan
Semaine Prochaine—The Dollar Princess
14 fév—5f

CRESCENT Ce soir et toute la Sem. Mat. Mar Jeu et Sam. à 2
PRIX Soirs.....15c, 25c, 50c, 75c Matinées.....15c, 25c, 35c
Première Fois à Prix Populaires
THE THIEF
Avec BLANCHE SHIRLEY
Semaine Prochaine—BUSTER BROWN
14 fév—5f

THEATRE DE L'OPERA.
Troupe de Grand Opéra Français de Jules Layolle.—Jules Layolle, Directeur.
Deuxième Saison.
CE SOIR, A 8 HEURES.
37me Représentation d'Abonnement.
Le Grand Succès
LE CHEMINEAU
Mercredi Soir, 38ème Soirée d'Abonnement. "Lucia de Lammermoor" et un Grand Ballet.
Bureau de location chez Werlein (9 A. M. à 5 P. M.)
14 fév—1f

Orpheum
Phone Main 833.
Matinées tous les Jours.
PRIX Matinées.....10 à 50c Soirs.....10 à 75c
EDWARDS DAVIS, M. A.
"HIGH LIFE IN JAIL."
"BAMESES"
JAMES H. CULLEN
LYDELL & BUTTERWORTH
LE DUO BANKS-BREAZEALE
LES BALZARS
ORCHESTRE AUGMENTE
KINODROME
14 fév—5f

10c LYRIC 11 A. M. A 11 P. M.
6-Grands Actes-6
Exclusivement des Vues Mouvantes
Venez Quand il Vous Plaira
Restez Aussi Longtemps Que Vous Voudrez

AVIS SPECIAUX.

Notice is hereby given of a Meeting of the stockholders of the John Alsina Co. Ltd. to be held at the office of said Company, No 1017 Decatur Street, in this City, on Tuesday, the 7th March, 1911, at two o'clock P. M., for the purpose of voting upon the proposition to increase the capital stock of said corporation from Ten thousand dollars ($10,000.00) to twenty five thousand dollars ($25,000.00), and for her to pass any other resolutions in connection with said proposed increase that said meeting may deem proper.

26 jan—30f

EXECUTIVE DEPARTMENT,
STATE OF LOUISIANA.

Whereas, Adolfo Dugué has applied to me for the cancellation of his Bond, drawn and subscribed by him as principal, with the United States Fidelity and Guaranty Company of Baltimore, Maryland, as surety, dated january 23rd, 1905, and conditioned for the faithful performance and discharge by said Adolfo Dugué of his duties as Public administrator of the State of Louisiana, for the Parish of Orleans.

Now, therefore, I, Jared Young Sanders, Governor of the State of Louisiana, have thought proper to issue this my proclamation with the view of giving public notice to all persons herein interested and concerned to show cause in writing, at the office of the Secretary of State, at the City of Baton Rouge, La., within ninety days from and after the last publication hereof why said Bond and the mortgage resulting therefrom should not be cancelled and annulled and the above named securities discharged from any further liabilities in the premises.

Given under my signature and the Seal of the State of Louisiana, at the City of Baton Rouge, this 6th day of February A. D. 1911.

J. Y. SANDERS.

By the Governor:
EUGENE J. McGIVNEY,
Asst-Secretary of State.

10 fév—30f

Le traité de réciprocité.

Le comité de l'Union Progressiste a une séance spéciale tenue hier matin a voté une résolution de protestation contre le traité de réciprocité canadien, en déclarant qu'il aurait pour principal résultat de faire baisser le prix du bois de construction aux Etats-Unis et causerait un tort considérable à une industrie qui depuis quelques années s'est rapidement développée en Louisiane et dans la plupart des Etats du Sud.

Une copie de cette résolution a été envoyée à chacun des représentants louisianais au Congrès les invitant à voter contre la ratification du traité.

EN VUE DU PORT
Le Steamer
Belle of the Bends
Deux Fois par Jour
3 P. M. et 8 P. M.
MUSIQUE ET DANSE
BILLETS 50c.
22jan—dim mar jeu

PETITES ANNONCES.

PERDU—Le 7 février, à l'Opéra ou rue Bourbon, un bracelet en or avec monture en diamant et chaîne en or attachée. Récompense. 531 rue St-Louis.
12 fév—2 sem

Appartements meublés à louer, 1027 avenue Esplanade; maison tenue par deux dames; recommandations exigées.
2 fév—1m

CORPS DE POLICE.

Le nouvel inspecteur, M. James W. Reynolds a fait hier plusieurs promotions qui ont été fort bien accueillies dans le corps de police.

Le sergent Louis Leroy, qui jusqu'ici commandait le poste du quatrième precinct a été élevé au grade de capitaine en remplacement du capitaine Long, nommé chef des détectives. Le caporal James Clavin a été nommé sergent et l'agent John W. Mahen, caporal.

M. W. A. Gonzales a été nommé commis principal du poste central de police.

Diverses mutations ont aussi été effectuées par l'inspecteur dans le personnel des divers postes.

---

d'un rien.

Quelle était la profession à ce Laurent?

Pas de ses plus honorables sans doute, mais pour Lazare il n'y avait de mauvaises que celles qui ne rapportent rien.

A l'hôtel de Marans, toute la partie occupée par la comtesse et sa nièce était close, les persiennes fermées.

En passant, le comte demanda au grand concierge:

—Ces dames?....

Gervais ne répondit que d'un geste attestant son ignorance.

—Les domestiques?....

Le gros homme déclara poliment:

—Là-dessus je puis renseigner monsieur le comte. Tout le monde est à Marans.

—Depuis quand?

—Depuis deux jours.

—Ah!

L'ancien lieutenant pensa:

—Si les gens sont à Marans, les maîtresses ne vont pas tarder à s'y rendre. Peut être y sont-elles déjà.

Il semblait bilieux, rageur, en train de méditer quelque mauvais coup, de l'organiser dans son imagination.

Tant que l'argent de Me Renaudot avait gonflé sa bourse, tant que les chances du jeu l'avaient favorisé, il se résignait à la condition qui lui avait été imposée au moment de son mariage.

Mais le casino de Dieppe lui avait été néfaste.

Ses banques étaient désastreuses.

Après la saison des vaches grasses celle des vaches maigres était venue.

Les cent mille francs dus à la facilité voulue de Me Renaudot, ses gains au jeu s'étaient évaporés comme une rosée du matin. Les sommes empruntées aux usuriers étaient allées rejoindre celles qu'il avait déjà reçues et dissipées en escomptant son mariage avec la richissime héritière qui s'appelait mademoiselle de Fel-Lussay.

Il était donc contraint de recourir à de nouveaux emprunts.

Pour un joueur de sa trempe, pour un prodigue sans frein ni mesure, habitué des grands cercles et des casinos de villes d'eaux et de bains de mer, ami du plaisir sous toutes ses formes, qu'est-ce qu'une centaine de mille francs?

Une goutte d'eau dans la mer, mais une goutte d'eau qui peut devenir un fleuve si le hasard nous aide et si l'inconstante déesse qui a tant d'amoureux veut nous venir en aide et nous accorder ses faveurs.

Or, après quelques coquetteries, elle avait tourné le dos à l'ex officier.

Il rentrait à Paris vanné, vidé, irrité contre tous et contre lui-même.

Mais surtout contre cette Mathilde qui lui témoignait un mépris profond, et profitait de sa fortune pour lui imposer un régime déshonorant, en les plaçant, lui et son père, entre la ruine ou la soumission à ses volontés!

Sans doute elle était sa femme.

Elle portait son nom.

Elle lui devait l'obéissance!

Mais elle avait des armes contre lui, cette lettre qu'il avait écrite si imprudemment, la lettre volée à sa maîtresse, et qui constituait l'outrage sur lequel Mathilde pouvait se fonder pour demander le divorce.

Elle avait d'autres griefs à invoquer.

D'un procès si elle voulait l'intenter ou si de son côté il engageait la lutte, que résulterait-il?

Un scandale dont ils seraient éclabousses l'un et l'autre et dont le gain même ne lui assurerait que l'existence étroite d'un mari qui ne peut commander chez lui.

Madame de Marans avait été aveugle et confiante.

Ses conseils étaient plus clairvoyants qu'elle.

M. Revolet et Me Renaudot l'avaient enfermé, lui prodigue, lui sans sou ni maille, comme son père, dans un cercle de fer qu'il ne pouvait briser.

Par sa séparation de biens, par la dette unique et si lourde du marquis envers madame de Marans, il était placé dans une dépendance humiliante dont il ne sortirait pas.

Quoi qu'il fasse!

A moins de dompter la résistance de cette Mathilde, de l'asservir à ses volontés, de la mettre hors d'état de lui résister.

C'était son but.

Il y arriverait, coûte que coûte!

Comment? Par tous les moyens en son pouvoir, bons ou criminels, habiles ou tortueux, par la force ou par l'infamie!

Il n'avait pas joué la comédie de l'amour pendant tant d'années, renversé tant d'obstacles, pour accepter une position subalterne dans la maison d'une héritière de millions devenue sa femme à force de mensonges et de ruses, et se contenter de quelques miettes d'un gâteau qu'il voulait dévorer tout entier.

Au régiment il était de ceux qui mènent tout durement, chevaux et cavaliers.

Il reprendrait son ancienne méthode.

C'était la bonne; on le verrait sous peu.

Il entra chez lui comme il entrait à la caserne, dans les écuries, pour l'inspection du matin.

Et tout à coup il changea d'allure et de visage.

Dans un large vestibule, deux hommes étaient assis sur des banqquettes de vieilles tapisseries.

L'un était entre deux âges, l'autre plus jeune.

Il dit au premier d'un ton amical:

—Monsieur Salomon?

—Oui, monsieur.

—Il y a longtemps que vous êtes là?

—Une bonne heure....

—Mille pardons de vous avoir fait attendre. Voulez-vous entrer?

—Avec plaisir.

L'air de M. Salomon n'avait rien de gracieux.

Sa tête ornée d'une barbe en poussaille fendue au menton comme une barbe de bouc, possédait aussi un nez recourbé en bec de vautour et une peau basanée comme celle d'un vieux loup de mer.

Le comte Raoul d'Andelle fit à l'autre un signe pour l'engager à la patience, et passa dans une salle au fond de ce vestibule avec son premier visiteur.

Cette salle qui donnait sur les jardins de l'hôtel de Marans était meublée comme le cabinet de travail d'un banquier de première classe, doublé d'un artiste.

—Asseyez-vous donc, cher monsieur Salomon, dit le comte, et causons. Qu'est-ce qui vous amène?

—Pardieu, ce n'est pas difficile à deviner. Le souci de mes intérêts, monsieur d'Andelle, et aussi celui de mon capital.....

—Ah! très bien, très bien! Le croiriez-vous compromis, ce capital, cher monsieur Salomon?

—Et! je ne suis pas si rassuré que vous pourriez le croire..... Dans le premier moment, je me suis emporté, comme un mauvais limier sur une piste toute fraîche.... Je n'ai pas réfléchi et je suis allé de l'avant comme un étourneau....

—Oh!

—Oui, cher monsieur, comme un simple étourneau.... Depuis je me suis renseigné....

—Et le résultat?....

M. Salomon qui exerçait l'honorable profession de prêteur à gros intérêts, sur tout ce qui peut valoir quelque chose, mariages, successions, meubles et immeubles, bijoux et créances, gratta le menton qui se cachait sous la barbiche fourchue et dit:

—Ce résultat, c'est que je voudrais être remboursé.

—Quand?

—Le plus tôt possible, c'est-à-dire sans retard....

—Et je vous dois?....

—La faible somme de cent dix mille francs....

M. Salomon tira d'un vilain portefeuille, d'une solidité à toute épreuve, trois billets très réguliers dont le total s'élevait précisément à cette somme de cent dix mille francs.

Il ajouta, en les agitant devant les yeux de son débiteur:

—Je vous prie d'observer qu'ils sont échus.

—Et si je ne peux pas vous payer?....

—J'aurai le regret de les remettre aux mains de mon huissier, Me Duroc, afin qu'il en poursuive le recouvrement.

—En vérité?

—C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire....

—Voyons, mon cher monsieur Salomon....

—Il n'y a pas de cher monsieur qui tienne....

L'usurier déclara catégoriquement:

—Je veux être payé.

Raoul d'Andelle ne se déconcertait pas pour si peu.

Il connaissait son monde et depuis longtemps.

Dès l'école de Saint-Cyr, où il avait passé, il fréquentait les habiles gens qui exploitent les vices de la jeunesse et les paniers percés plus spécialement.

Il se mit à rire et dit:

—Je ne vous savais pas si féroce et si craintif. J'augurais mieux de votre courage et de votre coup d'œil. Ne connaissez vous pas la fortune de madame d'Andelle?

—Si, parfaitement, mais vous êtes marié sous un régime qui ne me va pas, celui de la séparation de biens.... De plus, les immeubles de votre père ne sont plus à lui mais à madame de Marans, puisqu'elle peut l'exécuter quand elle voudra. Enfin dans votre ménage il y a mieux qu'une séparation de biens....

—Quoi donc?....

—Une véritable séparation de fait, une séparation de corps, monsieur. Tout se sait ou se devine..... Tout transpire, monsieur, et vous comprenez, vous qui êtes joueur comme les cartes, que je dois me garder à carreau.

A continuer.